

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/06/2008 (Dernière actualisation de la page 01/06/2008)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2616.7600	20.4524
Timonier	2252.1400	17.6025
Motoriste	2491.8800	19.4763
Assistant-motoriste	2163.1900	16.9073
1er matelot	2100.6600	16.4186
2ème matelot A	2022.3400	15.8064
Stagiaire	1147.8000	8.9711